

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 janvier 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 janvier 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Campagnes de plantation de haies bocagères et travaux d'agroforesterie – Contrat vert et bleu

Étaient présents

M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Ont donné pouvoir :

M. BRUYAS Lucien	À M. GONON Christophe
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. POLETTI Jean-Louis
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
M. ZILLIOX Charles	À Mme PEYSSELON Valérie

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Anaïs DARDIER	Apprentie – Parc du Pilat
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Campagnes de plantation de haies bocagères et travaux d'agroforesterie – Contrat vert et bleu

Depuis 2014, le Parc du Pilat accompagne techniquement et financièrement les projets de plantation de haies et d'agroforesterie sur son territoire.

Seize exploitations agricoles ont déjà été concernées par cet accompagnement pour près de 20 000 nouveaux plants.

En 2021, 14 nouvelles exploitations agricoles réparties sur le Pilat ont souhaité travailler sur ce sujet, et ce, au regard de différents enjeux, tels que le bien-être animal, la protection contre le vent, la limitation de l'érosion des sols, la biodiversité...

Six d'entre elles ont des projets qui se situent sur les zones prioritaires du Contrat Vert et Bleu, soit le Plateau de Condrieu. Ces projets permettraient de poursuivre une redensification du bocage de ce secteur avec environ 5km de nouvelles plantations.

Ainsi, pour concrétiser ces projets de plantation concernant 6 exploitations, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'action TRA 111 « *Promouvoir des pratiques agricoles favorables aux continuités écologiques par l'implantation ou restauration d'infrastructures agroécologiques : Territoire du Parc du Pilat* » du Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat ».

Le budget prévisionnel

Ce dossier porte sur des dépenses d'achats de plants et de travaux nécessaires à l'implantation de ces plants pour un montant total de 37 000 € HT. Le plan de financement proposé est constitué de la manière suivante :

- Région Auvergne – Rhône-Alpes (Contrat Vert et Bleu Grand Pilat) : 30 000€,
- Autofinancement : 7 000 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 19 janvier 2022

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 janvier 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 janvier 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Accompagnement à la mise en place des paiements pour services environnementaux » sur le Haut Pilat – modification du plan de financement

Étaient présents

M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Ont donné pouvoir :

M. BRUYAS Lucien	À M. GONON Christophe
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. POLETTI Jean-Louis
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
M. ZILLIOX Charles	À Mme PEYSSELON Valérie

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Anaïs DARDIER	Apprentie – Parc du Pilat
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Accompagnement à la mise en place des paiements pour services environnementaux » sur le Haut Pilat – modification du plan de financement

Suite à sa candidature déposée à la fin du mois de mars 2021, le Parc du Pilat a été sélectionné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la mise en place d'une démarche expérimentale de paiements pour services environnementaux (PSE) sur le territoire du Haut Pilat.

Le 15 octobre 2021, le Parc du Pilat a déposé formellement l'ensemble des dossiers de demande d'aide pour le paiement des agriculteurs. Ces dossiers engagent au final 34 exploitations agricoles pour un montant total de 1 209 628 € dont l'annexe jointe propose une synthèse.

La mise en œuvre du dispositif PSE s'articule autour de plusieurs étapes sur lesquelles le Parc du Pilat est opérateur pour le compte de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et pour lesquelles des demandes de subvention ont également été déjà déposées avec l'accord au Bureau du Parc lors de la séance de juin 2021.

L'engagement définitif de 34 exploitations dans le dispositif PSE induit un ajustement des montants des dossiers de demandes de subventions relatifs à la mise en œuvre du dispositif.

Un des dossiers concerne l'animation technique, la gestion administrative et le contrôle des PSE 2021-2023. Le montant de cette action avait été initialement évalué à hauteur de 38 314,70 €. Dans le cadre de cette action, il était prévu de sous-traiter une partie de l'animation technique, notamment la réalisation de relevés floristiques et d'inventaires de zones humides . Cependant, les offres de prix reçues dans le cadre du marché lancé pour réaliser ces relevés et inventaires des zones humides sont plus importantes que le budget initialement prévu pour cette partie à sous-traiter.

Aussi, il vous est proposé de valider un nouveau budget et plan de financement relatif à ce dossier « animation, gestion, contrôle des PSE 2021-2023 ».

Le budget prévisionnel

La dépense totale s'élève à 45 221,70 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Union Européenne (FEADER via LEADER Pilat) : 23 899,53 €
- Communauté de communes des Monts du Pilat : 8 400 €
- Saint-Étienne Métropole : 8 400 €
- Autofinancement : 4 522,17 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 19 janvier 2022

Le Président,

Emmanuel MANDON

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 janvier 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 janvier 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Avenant annuel à la convention triennale entre l'État et le Parc naturel régional du Pilat

Étaient présents

M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Ont donné pouvoir :

M. BRUYAS Lucien	À M. GONON Christophe
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. POLETTI Jean-Louis
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
M. ZILLIOX Charles	À Mme PEYSSELON Valérie

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Anaïs DARDIER	Apprentie – Parc du Pilat
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Avenant annuel à la convention triennale entre l'État et le Parc naturel régional du Pilat

Par délibération en date du 18 décembre 2019, le Bureau du Parc a autorisé la Présidente du Parc à signer une convention qui visait à organiser le partenariat entre l'État et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat pour contribuer conjointement à la gestion durable des espaces et des patrimoines naturels et paysagers à travers la mise en œuvre de la Charte du Parc. Cette convention est établie pour une durée de 3 ans entre le 1er janvier 2020 et 31 décembre 2022.

Comme chaque année, il est proposé un avenant à cette convention qui permet de fixer le montant et les modalités du soutien financier de l'État au Parc. Le montant de la subvention accordée par l'État s'élève à 100 000 euros. Les autres dispositions de la convention cadre ne sont pas modifiées par l'avenant et restent applicables.

Le Président du Parc doit être dûment habilité à signer l'avenant annuel à la convention, par délibération.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer l'avenant annuel à la convention triennale entre l'État et le Parc naturel régional du Pilat, au titre de l'année 2022.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin, le 19 janvier 2022

Le Président,

Emmanuel MANDON